

Bulletin d'information

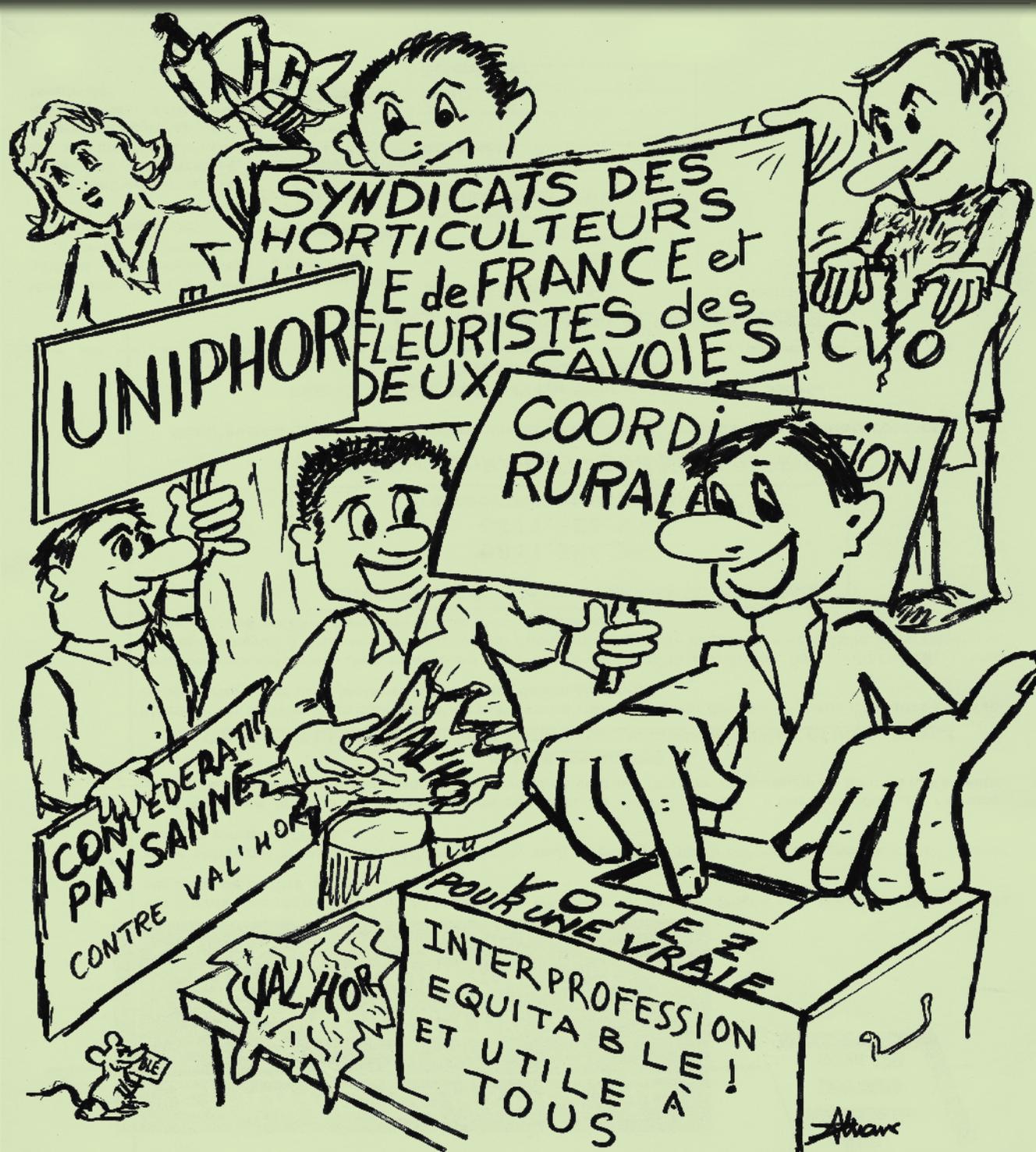
Mai 2010



UNIPHOR

29, Bd Edgard Quinet - 75014 Paris
Tél.: 01.43.21.43.49 Fax : 01.43.21.49.93
E-mail : bureau-uniphor@orange.fr
www.uniphor.fr

Une interprofession peut-elle exister sans représentativité ?



LE MOT DU PRÉSIDENT



A l'occasion de ce bulletin, les administrateurs, les membres du bureau, les adhérents et moi-même souhaitons apporter un soutien moral aux adhérents touchés par la tempête dévastatrice Xynthia. Toute ma sympathie va à Gérard, horticulteur en Indre et Loire qui témoigne de cette catastrophe. Devant l'ampleur des dégâts, nous espérons que les assurances et les pouvoirs publics feront preuve de solidarité. Certains ont tout perdu et la terre subit l'effet de la salinisation.

De nombreuses incohérences sont soulevées dans les contrats d'assurance. L'UNIPHOR va se saisir du dossier, pour que dans les années futures, face aux aléas climatiques, les contrats soient explicites, raisonnables et qu'une large ouverture soit faite à la concurrence.

Après la tempête vient le temps des constatations, des effets d'annonce, mais pour donner à tous les horticulteurs l'envie de continuer leur activité, le gouvernement se doit de les soutenir.

Aujourd'hui, grâce au sondage réalisé par l'UNIPHOR et à vos nombreuses réponses, nous constatons que la communication passe par vous, adhérents, et vos témoignages sur la réalité du terrain et de nos métiers : « **l'Homme au cœur de son métier** ».

C'est pourquoi je partage avec Bernard, Vice Président, les quelques lignes qui suivent sur l'interprofession.

Max Bauer

SOMMAIRE

-  p.2 Le Mot du Président
-  p.3 Métiers du paysage
-  p.4 Métiers du commerce
-  p.5 Métiers de la Production
-  p.6 et 7
La parole aux adhérents
-  p.8 et 9
Tempête Xynthia
-  p.10 et 11 Actualité
Val'hor
Partenariat Altergaz
-  p.12 Libre parole
Pétition UNIPHOR

Interprofession, interprofession, vous avez dit interprofession ?

Pour le Petit Larousse, elle se définit ainsi : « groupe de professions d'un secteur économique ». Le secteur économique, nous ne le connaissons que trop bien. Marginalisé il y a des années par des leaders autoproclamés représentatifs, qui avaient des ambitions démesurées pour eux-mêmes et inexistantes pour la profession.

Les intérêts divergents entre secteurs professionnels les ont poussés à s'éloigner jusqu'à ce fiasco total. Ces « leaders » ont créé des structures qu'ils tiennent d'une main de fer, arguant d'une fausse représentativité de peur de voir s'échapper les maigres subsides glanés dans nos poches et dont leurs copains sont gros consommateurs.

Messieurs, de cela nous ne voulons plus. Il faut vous le dire une bonne fois pour toute. Désolé de vous ouvrir les yeux si brutalement : arrêtez l'autocongratulation, la rengaine du « tout va très bien », elle n'est plus crédible.

Quand en dix ans, plus de 60 % des entreprises de production ont fermé (même sans diminution importante des surfaces), on ne peut pas dire « tout va très bien ». Quand celles qui restent (et pas uniquement celles de vos amis) sont dans des situations préoccupantes, fragilisées voire condamnées par la conjoncture actuelle, tout ne va pas bien. La disparition quasi totale guette la produc-

tion. Il nous faut une structure créée par tous les professionnels et gérée par tous. Il faut rapidement donner des perspectives aux acteurs de la filière.

Sachant que la profession a besoin d'être soutenue et qu'actuellement les maigres aides financières sont distribuées selon des processus obscurs, ne serait-il pas souhaitable de décider tous ensemble de ce que nous voulons pour sauver notre filière ? Nous pourrions gagner une légitimité indispensable à la création d'une nouvelle structure. Sachez que ce coup-ci, nous ne donnerons pas quitus les yeux fermés. Cet organisme d'encadrement de la filière devra pouvoir aider, techniquement et financièrement. Techniquement, par une aide à la modernisation (isolation, énergie etc.), à la mécanisation et à la commercialisation ; pas seulement avec des pubs comprises par les seuls bo-

bos parisiens et qui servent uniquement le développement des circuits hollandais. Financièrement, par des aides adaptées à toutes les dimensions d'entreprise sans restrictions.

Le coût, nous y voilà ! Le coût doit être en adéquation avec l'état financier de la filière et contrôlé méticuleusement par toutes les branches de cette dernière. Il est évident que les subsides devront provenir en priorité des budgets de l'Etat et de l'Europe, ne sommes-nous pas une branche de l'agriculture ?

Cette interprofession vivra uniquement si la grande majorité de professionnels le souhaite. Or à l'heure actuelle, la taxation est pour beaucoup le seul lien visible avec un système qui oblige les professionnels à n'être que de simples spectateurs...

Bernard Thomas

Congrès

L'UNIPHOR organisera un mini congrès à Châlons-en-Champagne le 25 juin prochain. Cette rencontre, qui aura pour thèmes l'alternative à l'actuelle interprofession et les plateformes écologiques agricoles, sera ouverte à tous les professionnels de la filière.

25 juin 2010 - Chambre d'agriculture - Châlons-en-Champagne
Salle Champagne à partir de 15 h.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'UNIPHOR pour 2010 aura lieu à Rungis le **lundi 20 septembre**.

AGENDA

Le statut des métiers du paysage

Qui peut définir avec précision l'activité de paysagiste ? Difficile de cerner les contours d'un corps de métier aux multiples facettes. Si cette caractéristique est gage d'innovation, l'absence de frontière rend la profession perméable. Le développement des entreprises de service à la personne ou des auto-entrepreneurs rappelle que le flou profite à tous sans exception.

Entreprises de service à la personne, auto-entrepreneurs : chance ou problème ?

Sans les détailler, ces deux dispositifs ont un point commun : un niveau de charges (sociales, TVA, impôts) ridiculement bas. Certes dans les deux cas il existe des limites (plafond de CA pour l'auto-entrepreneur et liste limitative d'activités pour les services à la personne), mais elles sont parfois mal définies, incontrôlées, voire incontrôlables. Pour les paysagistes, le problème vient de l'absence de qualification réelle pour le métier. On ne s'improvise pas paysagiste, mais la profession reste ouverte. Puisque les pouvoirs publics veulent faire baisser le nombre des chômeurs, qu'importe les dérives : tous jardiniers !

Les différences de charges sont un problème réel : si l'avenir est aux professions sans charges, pourquoi ne pas prendre le taureau par les cornes et dispenser l'ensemble des professionnels de leur paiement ? Les avantages des uns devront être payés par d'autres... C'est pour ces raisons que nous proposons la Classification des Métiers du Paysage (CMP), non pas pour faire disparaître les entreprises de services à la personne

ou les auto-entrepreneurs, mais pour que leur existence ne remette pas en cause celle des entreprises classiques.

Profession ouverte ou fermée ?

Le paysagiste est un professionnel qui vraisemblablement va posséder, au choix : un certificat d'application pour les produits phytosanitaires, une qualification pour certains travaux de maçonnerie, une qualification pour les travaux en hauteur, des autorisations de conduite et autres CACES, et un bon paquet d'assurances. A l'exception de ce volumineux attirail, aucune formation particulière n'est obligatoire. Tout ce qui caractérise les paysagistes ou les élagueurs n'a pas forcément de lien direct avec leur profession. Il existe des diplômes, mais ils n'ont aucun caractère obligatoire.

La profession de paysagiste est une profession ouverte. Ce n'est pas en soi une tare, cela a même permis à beaucoup d'entrepreneurs aujourd'hui reconnus pour leur professionnalisme de devenir ce qu'ils sont. Par contre, cette particularité peut devenir un danger lorsque, par la porte restée ouverte, on laisse s'engouffrer librement des milliers de personnes.



La CMP

Ce dossier porté par l'UNIPHOR depuis bientôt deux ans a été proposé aux ministères, au Groupe d'Etude sur le Paysage de l'Assemblée Nationale et à d'autres syndicats. Nous nous heurtons à beaucoup de réticences mais sans baisser les bras.

Le but de la CMP est de savoir « qui » est capable de faire « quoi » en fonction des capacités nécessaires. Cette classification repose sur des critères concrets. Les métiers du paysage sont très pointus, tant au niveau des connaissances que des techniques et de la sécurité. Il apparaît risqué que des personnes non formées, voire non spécialisées, puissent faire tout et n'importe quoi. Il est urgent de délimiter de manière précise le rôle de chacun.

Nous avons classé les métiers du paysage en 5 catégories : Architecte, Paysagiste, Jardinier, Elagueur-Débroussaillleur, Reboiseur. Pour chaque catégorie, nous avons listé de manière non exhaustive les différentes tâches qui peuvent être exercées.

Les opposants à ce projet craignent des limites trop restrictives. Cependant, dans notre esprit, un professionnel disposant de compétences reconnues peut fort bien exercer dans plusieurs catégories, à condition de s'identifier dans chacune d'entre elles.

Nous ne souhaitons pas scléroser la filière paysage en enfermant tel ou tel professionnel dans une spécialité, nous souhaitons que pour chaque spécialité une liste des obligations et des droits soit clairement définie.



Vous pouvez trouver la totalité de notre dossier CMP sur le site de l'UNIPHOR (www.uniphor.fr, rubrique dossier puis Classification des Métiers du Paysage dans la liste des dossiers).

Qui aide-t-on réellement ?

Tous les syndicats participant à l'intersyndicale et toutes les professions présentes à l'UNIPHOR reprochent beaucoup de choses à Val'hor, les fleuristes aussi bien sûr. Cependant, une des choses qui me frappe le plus, c'est que les parutions de Val'hor ressemblent pour moi trait pour trait aux publicités de l'Office hollandais des fleurs. Il ne s'agit pas de critiquer pour le plaisir, mais en recevant les deux brochures, le parallèle est flagrant.

Les brochures de l'Office hollandais sont conçues avec l'argent récolté en Hollande et utilisées pour sensibiliser la clientèle des exportateurs hollandais. Les cotisations récoltées par Val'hor sont payées par l'ensemble des professionnels de la filière et cet argent, fourni par des professionnels français,

devrait-il servir à financer, même indirectement, la filière hollandaise ?

Nous avons des qualifications mises en place par les producteurs du sud de la France, de la région Sud-ouest ou d'autres. Ne serait-il pas du rôle de l'interprofession de promouvoir, avec l'argent récolté auprès de la profession, les efforts de ces professionnels, au lieu de promouvoir, indirectement, la concurrence la plus féroce que peuvent rencontrer ces métiers ?

Que Val'hor veuille essayer de récupérer des fonds européens, nous pouvons le comprendre, mais pour l'instant les fonds sont récoltés en France, auprès des entreprises françaises, et il serait pour le moins bizarre de ne pas s'en servir pour soutenir de façon claire et nette la filière nationale.

Nous pouvons mettre en avant des observations, des innovations, des économies d'énergies et surtout des entreprises qui ont su trouver des méthodes culturelles novatrices ; car rien n'interdit de parler des producteurs et des produits finis, mais informer sur les métiers en aval, faire connaître leur fonctionnement, les hommes qui créent les nouveautés de demain, est une des facettes indispensables de la communication.

Que la communication auprès du grand public se fasse sur certains produits qui leur sont destinés, nous le comprenons, mais le travail de l'interprofession ne s'arrête pas à faire des affiches ou des campagnes publicitaires. Il faut être présent à tous les niveaux, dans toutes les structures.

Patrick, *Fleuriste Haute Savoie*

INDISPENSABLE SAVOIR FAIRE

Pour pouvoir perdurer, les fleuristes doivent rester fermement attachés à la qualité de la formation. Ce n'est que par ce biais que nous pourrions pérenniser nos activités. Face aux marchands de fleurs qui progressent en multipliant les points de vente, les fleuristes, véritables artisans, ne pourront compter que sur leur maîtrise et leur créativité.

Ce sera d'autant plus déterminant que le public est de plus en plus averti. La formation doit donc être encouragée dès le début de carrière. Pour cela, les fleuristes de Savoie et Haute Savoie ont créé, il y a de cela 16 ans, une section CAP fleuriste au sein du CFA de Groisy (74), avec l'ambition de créer une structure qualifiante et de proximité.

Devant le nombre croissant de jeunes et un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale, nous avons doublé la capacité des CAP, puis ouvert en 2009 une section BP.

De cette façon, nous améliorons la formation des professionnels : il faut savoir que 80 % des jeunes sont

embauchés à l'issue de leur formation et que 50 % d'entre eux vont reprendre ou créer une entreprise.

Chaque année, lors de la remise de diplômes, les CFA donnent un prix au meilleur élève, les fédérations organisent un concours « espoir » réservé aux moins de 25 ans, les chambres de métiers font participer les élèves des centres de formation aux forums des métiers et les fleuristes de Savoie tiennent aussi des stands lors de foires et expositions.



Le savoir-faire et la créativité sont et seront de plus en plus des avantages concurrentiels face aux ventes de masse.

Ajoutons pour être totalement sincère que nos marges rétrécissent et que l'apport en technicité et créativité fait partie des pistes qui permettront aux fleuristes de pérenniser leur artisanat.

Patrick, *Fleuriste Haute Savoie*



CNS – CPC

Sous ces deux sigles se cachent la Commission Nationale Spécialisée et la Commission Professionnelle Consultative. Ces deux instances participent à l'élaboration des diplômes du secteur agricole. L'UNIPHOR représente la Coordination Rurale au titre des organisations d'employeurs pour tous les débats touchant à l'horticulture. Ces instances regroupent des organisations d'employeurs, de salariés, de professeurs, le ministère et l'inspection académique. On y trouve également des structures invitées tel que Pôle Emploi. Au titre de la CPC, l'UNIPHOR donne, comme toutes les organisations, son avis sur l'ensemble des travaux proposés par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche. Pour cette année, les travaux des commissions ont porté sur le BTSA Horticole : nous avons questionné les responsables de l'enseignement sur l'absence de références aux règles et méthodes liées aux produits phytopharmaceutiques. L'inspection académique nous a affirmé qu'elles étaient comprises dans les enseignements en lien avec l'acte de production. Depuis qu'elle participe à ces travaux, l'UNIPHOR s'est toujours inquiétée du peu de cas qui semblait être fait des règles de sécurité et des réglementations phyto et il paraît difficile dans le cadre d'une diminution des horaires d'enseignement d'imposer des cours spécifiques sur le sujet ; nous restons donc vigilants quant à leur intégration dans les enseignements.

Remboursement TIPP

Pour 2009, les demandes de remboursement d'une fraction de cette taxe sur le fioul domestique et le fioul lourd, ainsi que les demandes de remboursement d'une fraction de la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) doivent être déposées auprès de la trésorerie générale dont dépend le siège de l'exploitation. Les demandes de remboursement sont recevables jusqu'au 31 décembre 2011 (Décret n° 2009-503). Cependant, il existe des contradictions concernant les dates limites de dépôt des demandes : la date du 15 mai 2010 est celle qui est le plus fréquemment donnée par les documents liés à ce sujet. Il est donc préférable de se renseigner auprès de sa trésorerie générale.

Elections MSA

Jusque là représentée dans presque tous les départements, la MSA a opéré un regroupement important qui aboutit à 35 caisses au 1^{er} avril. Cette opération décidée en haut lieu dans le cadre des réductions de coûts a eu une influence sur les dernières élections aux conseils d'administration, pour les collèges exploitants et employeurs.

Plus réduites, les places n'en sont devenues que plus chères, d'où une très forte syndicalisation.

Alors que des listes de sortants regroupaient des professionnels venus de divers horizons, cette année, il fallait montrer patte blanche (autant dire la carte FNSEA) pour en être, et même cela ne suffisait pas toujours.

Un tel acharnement a parfois des conséquences collatérales qui ont permis aux collèges des salariés de prendre la présidence dans certaines caisses. Résultat, on peut considérer aujourd'hui que la MSA est gérée exclusivement par le syndicat dominant.

Ravageurs du palmier – enfin !



Après plus d'un an de débats et de combats, l'UNIPHOR et ses partenaires (AFPP, INRA, FDGDON, AUDACE, AMF*) ont obtenu qu'une méthode de lutte globale soit utilisée pour combattre le fléau qui ravage la côte méditerranéenne. Cette méthode globale sera définie dans un arrêté qui doit s'appliquer dans les prochaines semaines. Ce texte prévoit une obligation de traiter pour tous les propriétaires de palmiers privés ou publics, mesure qui permettra d'enrayer le fléau. Il va sans dire que nous resterons vigilants au plus haut point quant à son application, les réticences que nous avons rencontrées durant l'année passée n'ayant sans doute pas disparues d'un coup. Espérons surtout que les mesures appropriées trouveront rapidement une application effective. Nous avons déjà attendu un an, pendant ce temps l'insecte s'est multiplié. Cela reste tout de même une victoire, quant on sait qu'il y a un an seul l'abattage (méthode qui avait pourtant fait la preuve de son inefficacité) était envisagé.

(AFPP : Association Française des Professionnels du Palmier, INRA : Institut National de Recherche Agronomique, FDGDON : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, AMF : Association des Maires de France, AUDACE : Association des Utilisateurs et Distributeurs de l'AgroChimie Européenne).

La parole aux adhérents

Vous avez été très nombreux à répondre au petit questionnaire qui vous a été envoyé avec l'appel de cotisation. Nous tenons à vous remercier vivement : vos réponses vont nous permettre d'améliorer encore les services que l'UNIPHOR peut vous apporter. Pour commencer, nous allons vous donner lecture des principaux résultats.

Résultats du questionnaire

- 1) Comment avez-vous découvert l'UNIPHOR ?
↳ 82 % par le bouche à oreille.
- 2) Vous avez adhéré à l'UNIPHOR pour :
↳ La défense de vos dossiers à 74 %, juste devant la demande d'infos et le conseil.
- 3) Globalement, l'UNIPHOR répond-il à vos attentes ?
↳ 60 % tout à fait et 34 % correctement, vos réponses sont encourageantes !
- 4) Pensez-vous que l'UNIPHOR vous informe suffisamment sur la législation en vigueur ?
↳ Oui à 74 %.
- 5) Globalement, trouvez-vous le bulletin d'information satisfaisant ?
↳ Vous êtes 56 % à avoir répondu tout à fait et 38 % à peu près.
- 6) Que souhaiteriez-vous y trouver ?
↳ Infos sur la législation (50 %), infos sur les régions et l'action de terrain (30 %), puis en 3^e position une rubrique courrier des lecteurs : faites-nous parvenir vos textes !
- 7) Seriez-vous d'accord pour représenter l'UNIPHOR au niveau local et nous faire remonter les informations de terrain ?
↳ Non à 71 %, souvent c'est le temps qui vous manque.
- 8) Que pensez-vous des dossiers réalisés par l'UNIPHOR ?
↳ A 86 % utile, nous allons donc continuer pour faire avancer la profession.
- 9) Participez-vous à l'Assemblée Générale de l'UNIPHOR ?
↳ Non à 83 %, car vous nous faites confiance, mais aussi par manque de temps.
- 10) Avez-vous visité le site Internet de l'UNIPHOR ?
↳ 94 % de non ! Nous vous présentons le site internet dans un prochain bulletin.
- 11) Autres commentaires ou encore suggestions.
↳ Beaucoup d'idées et de questions, nous ne manquerons pas d'en parler dans les futurs bulletins.
- 12) Avez-vous payé la cotisation Val'hor ?
↳ 77 % de non, ceux qui ont payé évoquent souvent un problème technique ou l'entourage.
- 13) Que pensez vous des campagnes de Val'hor ?
↳ 72 % : inutile.
- 14) Comment voyez-vous une interprofession et d'après vous, quel est le rôle d'une interprofession ?
↳ D'une manière générale, vous n'êtes pas contre une interprofession transparente et intègre, à condition qu'elle soit vraiment utile à nos entreprises.

Débat –opinion

Nous ne pouvons pas faire une analyse exhaustive de l'ensemble des réponses en une seule fois. Nous allons donc en choisir certaines et développer.

Tout d'abord la première question et la manière dont vous avez connu l'UNIPHOR. Le bouche à oreille l'emporte haut la main (si j'ose dire). Vous êtes donc le premier vecteur publicitaire de notre syndicat. Il se peut que sur certains sujets, vous manquiez d'arguments ou que vous n'osiez pas : n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez un coup de main pour convaincre un collègue. Et surtout continuez de parler de nous autour de vous.

La question 4 (information sur la législation en vigueur) mérite un petit

correctif. En effet, les adhérents commerçants sont moins satisfaits que les autres catégories des informations qui leur sont proposées. Nous allons tenter de remédier à ce point.

Les questions 6, 7, 9 et 10 amènent elles aussi une remarque. Pour ce qui est de représenter l'UNIPHOR dans votre département ou d'assister à l'Assemblée Générale, le manque de temps est mis en avant par nombre d'adhérent. Nous avons pourtant tenté d'éviter cet écueil puisque notre AG se déroule chaque année dans une région différente pour être plus proche de vous. Malgré cela, il demeure difficile de s'éloigner une journée entière de son entreprise ou de son exploitation. Mais l'UNIPHOR est un syndicat qui n'existe que par vous.

Les administrateurs sont aussi des professionnels et nous n'avons qu'un seul permanent. Sans vous, pas de mouvement et pas de dynamique !

Enfin nous parlerons des questions concernant Val'hor. Il n'y a pas de rejet massif du principe même de l'interprofession mais bien un rejet clair de ce qu'est notre interprofession à l'heure actuelle. Les mots transparence et utilité reviennent de manière systématique. C'est le signe que ces structures doivent modifier leur manière d'être et leur mode de fonctionnement. Pour être comprise et acceptée, l'interprofession doit être élaborée et travailler avec la base et ne pas se contenter, pour tout lien avec les professionnels, de taxes et de menaces.

Les délégués

Lors de différentes réunions, l'UNIPHOR a évoqué l'avenir des professionnels des métiers de la filière. Sans faire de catastrophisme, force est de constater qu'une prise de conscience de tous les professionnels est nécessaire, ainsi qu'une réaction proportionnée. Dans le contexte actuel encadrant nos professions, nos propositions et notre défense ne peuvent passer que par un mouvement unitaire et parfaitement structuré. Nous avons donc décidé de mettre en place un réseau de délégués. Il s'agit de professionnels motivés membres de l'UNIPHOR, qui s'engagent à prendre un peu de temps pour faire progresser nos idées. Avec vous et avec eux, nous agirons pour défendre la profession et avancer dans le bon sens.



Les missions du délégué :

- Représenter l'UNIPHOR au travers de propositions, de revendications.
- Etre l'interface entre les professionnels et l'UNIPHOR.
- Faire remonter les informations de la base au bureau de l'UNIPHOR.
- Etre les portes paroles de l'UNIPHOR là où elle est peu représentée.
- Apporter un soutien aux administrateurs pour le montage de dossiers spécifiques.
- Etre «la bouche et les oreilles » de l'UNIPHOR.
- Aider les administrateurs à organiser des réunions.

Cette liste n'est pas un catalogue d'obligations, nous sommes conscients que le temps n'est pas la chose dont vous disposez le plus. Vous l'avez signalé dans les questionnaires. Chacun fera donc en fonction de ses moyens et du temps qu'il pourra consacrer à notre mouvement. Comme nous l'avons dit plus haut, vous êtes l'UNIPHOR, et tout ce que fait l'UNIPHOR est dicté par les demandes de ses adhérents. Donc même si vous n'avez que cinq minutes par semaine à nous consacrer, pour trouver des sujets pour le bulletin ou téléphoner à un collègue pour parler de nous, ce sera un plus pour faire progresser nos idées.

Nous remercions vivement les adhérents qui ont accepté cette mission pour faire progresser notre profession. Si vous aussi, vous souhaitez représenter l'UNIPHOR dans votre département pour être le relais entre les adhérents et l'UNIPHOR, n'hésitez pas à prendre contact avec Patrick LEMAIRE, paysagiste dans l'Yonne (89), au 06-07-24-29-67 ou p.lemaire@wanadoo.fr.

Vous trouverez ci-dessous la liste des délégués et des administrateurs de l'UNIPHOR :

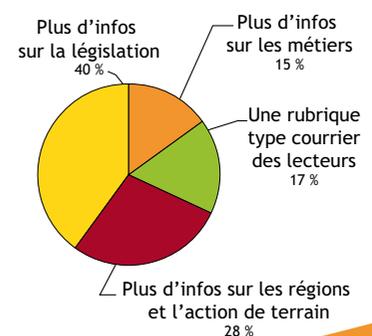
Dpt	Nom	Profession	Tél.	Fax	Mail
01	M. Gras Marc	horticulteur	03.85.31.53.07	03.85.31.79.93	centre-est-plantes@wanadoo.fr
02	M. Biard Daniel	horticulteur	03.23.53.61.62	03.26.93.27.20	biard.hallesauxfleurs@orange.fr
08	M. Hu Guy	pépiniériste	03.24.71.20.83		guy.hu@wanadoo.fr
10	M. Dumont Eric	pépiniériste	03.25.41.84.87	03.25.41.96.59	info@ericdumont.fr
14	M. Levéque Bernard	paysagiste	02.31.92.94.17		bernard.leveque14@gmail.com
17	M. Vilair Jean Marie	paysagiste	05.46.75.32.10		contact@atelierdupaysage17.com
22	M. Jean Dit Bailleul Loïc	paysagiste	02.96.23.04.16	02.96.91.18.65	loic.jdb@wanadoo.fr
26	M. Marce Vincent	horticulteur	04.75.70.36.55	04.75.05.93.57	sarl.bmh@voila.fr
33	M. Chatenoud Bruno	horticulteur	05.56.88.77.66	05.56.88.78.00	
42	M. Berger Jean Marc	pépiniériste	04.77.58.58.04	04.77.58.42.90	pepinieres.berger@wanadoo.fr
53	M. Maréchal	paysagiste	02.43.07.03.60	02.43.07.01.50	info@marechal-paysagiste.com
69	M. Marion Adrien	horticulteur	04.74.67.64.85	04.74.67.69.20	adriighi@free.fr
45	M. Thomas Bernard	horticulteur	02.38.31.16.21		bernard.thomas62@wanadoo.fr
47	Mme Soubiran Sylvie	pépiniériste	05.53.41.06.18	05.53.41.15.91	soubiran47@aol.com
51	M. Jacqueminet Maurice	horticulteur	03.26.61.74.09	03.26.61.74.09	maurice-jacqueminet@dbmail.com
68	M. Schildknecht Olivier	fleuriste	03.89.37.08.87	03.89.37.03.61	fleursvetter@wanadoo.fr
74	M. Monnard Patrick	fleuriste	04.50.44.15.07	04.50.44.15.07	info@fleuristerie.com
82	M. Delboubes J-François	horticulteur	05.63.94.81.58	05.63.94.87.87	
83	M. Bauer Max	paysagiste	04.94.61.25.98	04.94.61.25.98	lapergola3@wanadoo.fr
83	M. Dole Frantz	élagueur	04.94.00.44.85	04.94.00.44.86	sudelaga@club-internet.fr
83	M. Pelissier Roland	pépiniériste	04.94.33.46.81	04.94.33.46.83	pelissier-ronapalm@orange.fr
89	M. Lemaire Patrick	paysagiste	03.86.97.07.25	03.86.97.02.54	p.lemaire@wanadoo.fr
91	M. Peschoux Francis	horticulteur	01.64.94.08.31	01.64.94.70.80	
95	M. Roux Lionel	fleuriste	01.30.75.24.79	01.34.24.03.47	lionel.roux14@orange.fr

Détails des questions 5 et 6

Globalement, trouvez-vous le bulletin d'information satisfaisant ?



Que souhaiteriez-vous y trouver ?



Tempête Xynthia

Une fois de plus, la France a été touchée par un événement climatique de très forte amplitude. Cette année, en plus des dégâts matériels, le bilan humain aura été terrible. Avant toute chose, nous tenons à assurer de notre sympathie et de notre soutien toutes celles et ceux qui ont vécu et vivent, peut être, encore des instants douloureux.

Quelques jours après la tempête, nous avons tenté de joindre par téléphone un maximum d'adhérents, malheureusement ce fut long et après une semaine il était difficile de déranger les professionnels alors même qu'ils commençaient à reconstruire. Nous nous excusons de ne pas avoir pu joindre tout le monde : avec un seul salarié, il est difficile de faire bien et vite, sachant qu'une grande moitié nord était touchée. Nous vous livrons ici le témoignage d'un horticulteur, qui n'est malheureusement pas un cas unique.



1 : Témoignage

Gérald, horticulteur dans l'Indre et Loire

Je suis dans la profession horticole depuis plus de vingt ans, installé depuis 1998 et ayant pris la succession de mes parents qui ont pris leur retraite après plus de 50 années passées dans l'horticulture.

Dans la nuit du 27 au 28 février, la tempête xynthia traversant la France a provoqué d'énormes dégâts sur mon établissement. Des vents de plus de 130 km/h se sont abattus sur mes tunnels, détruisant les toiles de couverture ainsi que les armatures. Avant la tempête, ma surface de tunnel était de

3 500 m². A ce jour, il ne me reste que 1 500 m² bien fatigués.

Tous ces tunnels étaient remplis de giroflées Legacy, mises en culture depuis le mois de juillet, des plantes occasionnant beaucoup de main-d'œuvre, de chauffage (dû à un hivers rude) et qui allaient être commercialisées dans les 15 jours pour les Rameaux (vente en gros et sur les marchés).

En plus, j'ai investi il y a deux ans dans une installation de chauffage au bois pour faire des économies, mais cet investissement lourd me handicape

désormais aux vues des événements. Les dégâts matériels sont estimés à 20 000 euros et les pertes de productions de l'ordre de 25 000 à 30 000 euros. Enorme pour une entreprise familiale. A ce jour, je peux assumer les 6 mois à venir, après beaucoup de questions vont se poser.

Aucune assurance ne veut couvrir les tunnels plastiques, de ce côté il n'y a aucun recours. J'ai fait l'objet de reportages sur France 3 et dans la presse régionale quotidienne, cela permet au moins d'alerter les gens sur notre situation.



Questions-réponses à Gérald

Pourquoi n'y a-t-il rien à faire avec les assureurs ?

Les assureurs ne veulent pas reconnaître les tunnels plastiques. Certains le font mais j'avoue que ces assureurs sont rares et parfois nouveaux sur le marché : rien ne dit qu'ils continueront dans les années à venir. Le pire, c'est de ne pas pouvoir assurer les cultures au motif que les structures ne sont pas assurables : c'est le cercle vicieux.

Un espoir du côté des aides de l'Etat ?

Pour l'instant, nous n'avons que des promesses, elles seront certainement tenues mais ce qui va poser problème, c'est le temps. Je crains que d'ici à ce que mon dossier soit entériné, le pire ne soit arrivé pour l'exploitation.

Comment cela s'est-il passé ?

Après le passage des journalistes, j'ai été contacté par la chambre d'agriculture. Il existait une cellule calamité agricole mise en place par la Direction Départementale du Territoire. J'ai fourni des documents, ils ont visité mon exploitation pour estimer les dégâts. Mon dossier est sans doute déjà dans les tuyaux et j'attends.

Note.

Le témoignage de Gérald résume bien la situation. Si vous souhaitez apporter votre aide par solidarité ou si vous avez besoin d'aide, contactez-nous.

2/ Les aides de l'Etat



Après le passage de la tempête, un plan de soutien aux agriculteurs des départements touchés a été mis en place. Plusieurs mesures ont été annoncées.

Le Fonds National de Garantie des Calamités Agricoles doit permettre d'indemniser des pertes de fonds ainsi que des pertes de récolte non assurables.

Le montant de l'indemnité sera fonction des évaluations.

Les enquêtes départementales destinées à la reconnaissance du caractère de calamités agricoles sont achevées. Des dispositions spécifiques seront mises en place pour tenir compte des problèmes liés à la salinisation des sols.

Les agriculteurs ayant subi des pertes importantes peuvent bénéficier d'un allègement spécifique de leurs charges financières et d'une prise en charge de leurs cotisations sociales afin de les aider à faire face

aux coûts de redémarrage de leur activité de production.

Les banques se sont engagées à mettre en place des prêts de trésorerie de court terme pour les agriculteurs touchés par la tempête. Les intérêts de ces prêts seront éligibles au Fonds d'allègement des charges.

Les Préfectures, et plus particulièrement les Directions Départementales

des Territoires et de la Mer, sont à la disposition des professionnels qui souhaitent disposer de toute information sur ces procédures.

Seulement, tout cela ne s'applique pas forcément. Les calamités agricoles concernent les dommages non assurables exception faite (elle est de taille même si ce n'est pas la seule) des dommages liés au vent.



Sans compter que dans certains textes, les pertes occasionnées aux productions sous abris sont par principe exclues du dispositif catastrophe naturelle.

Ce dernier dispositif ne concerne d'ailleurs qu'un nombre restreint d'événements climatiques. Sans vouloir être de trop mauvaise foi, disons que ces dispositifs ont été prévus pour les grandes cultures et elles seules. Espérons que des efforts pourront être consentis pour les départements les plus touchés.

3/ Les partenaires

Les MSA prennent en compte ce type de difficultés, renseignez-vous auprès de votre MSA pour connaître les possibilités. Le plus souvent, il est possible d'obtenir des échéanciers sans pénalité, mais d'autres annonces ont été faites par les pouvoirs publics. Avant toute chose vérifiez auprès de votre MSA.

VAL'HOR : déclaration d'activité – rappel

N'oubliez pas de remplir et de renvoyer la déclaration d'activité Val'hor. Ce document se nomme « Appel de contribution Campagne 2009 ». Pour les commerçants, ne joignez aucun règlement.

Remplir et renvoyer la déclaration ne remet pas en cause votre capacité à contester la taxe Val'hor. Dans tous les cas, n'oubliez pas d'inscrire la phrase qui suit sur le document et de signer : « *La présente déclaration ne vaut pas acceptation de la cotisation Val'hor. Nous contestons cette cotisation dans la mesure où son règlement aboutit à une adhésion forcée à un organisme. De plus, dès lors qu'aucune prestation individualisée n'est réalisée à notre profit par Val'hor, cette cotisation ne peut être assujettie à la TVA* ».

Lettre d'accompagnement (producteur-paysagistes)

La taxe Val'hor est prélevée par la MSA, nous vous rappelons de régler l'ensemble de vos cotisations sociales et de retrancher la taxe Val'hor. Au règlement de vos cotisations, joignez la lettre suivante :

Monsieur le Directeur

Vous trouverez ci-joint un chèque de ... euros, en règlement des cotisations du X^{ème} trimestre 201X, à l'exception de la cotisation Val'hor d'un montant TTC de ... euros.

Nous contestons la légalité de la cotisation Val'hor dans la mesure où son règlement aboutit à une adhésion forcée à un organisme. De plus, l'arrêt d'extension n'est pas rétroactif. Enfin dès lors qu'aucune prestation individualisée n'est réalisée à notre profit par Val'hor, cette cotisation ne peut être assujettie à la TVA.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Relance de la MSA : jusqu'où peut-elle aller ? (producteurs-paysagistes)

Le refus de régler la taxe Val'hor peut amener la MSA à vous le signaler. Rappelons que sur ce point, la cotisation Val'hor est du point de vue des caisses une cotisation pour compte de tiers et non pas une cotisation sociale. La MSA ne dispose donc pas des armes habituelles qui sont les siennes pour vous contraindre.

La MSA ne peut procéder que par rappels amiables. Certes, certains rappels, par leur forme ou leur libellé, peuvent prêter à confusion mais la règle reste la même dans tous les cas : la MSA ne peut vous poursuivre pour non paiement de la cotisation Val'hor.

Rappelons pour convaincre les plus sceptiques les propos de la lettre de la Caisse Centrale de MSA sur le sujet : « *La délégation de gestion ainsi confiée aux MSA n'intègre aucune opération de nature contentieuse ou de recouvrement forcée des cotisations, qui reste de la compétence exclusive de Val'hor. Il est prévu que la MSA puisse procéder à l'envoi de relance amiable sans mettre en œuvre de majoration ou de pénalité de retard à l'égard des employeurs ou chefs d'exploitation ou d'entreprise. Enfin, la contestation et le non paiement de la cotisation professionnelle n'emportent pas juridiquement l'impossibilité pour un employeur ou un non salarié d'obtenir de la MSA un certificat attestant qu'il est à jour de ses cotisations sociales* ».

Certes, tout n'est pas parfait et il faut parfois tirer l'oreille de certaines caisses pour que le message puisse passer. En tout état de cause, si vous recevez un quelconque rappel de la MSA, contactez-nous.

Intersyndicale : une base de départ

L'intersyndicale s'est réunie le 17 mars dernier pour tenter de mettre à jour les points de convergences au sujet de l'interprofession Val'hor. Cet accord de principe qui reprend les principaux fondements de notre opposition à Val'hor est également de notre point de vue la photographie de ce qu'il ne faut pas faire pour avoir une interprofession utile.

L'opposition des membres de l'intersyndicale est fondée sur 4 points : l'inégalité de traitement en ce qui concerne les cotisations, une représentativité tronquée, une opacité de fonctionnement, une vision unique de notre filière qui la condamne à la production et au commerce de masse.

Intersyndicale de la filière horticole : Coordination Rurale (CR), Confédération Paysanne (Conf), Syndicat des Horticulteurs d'Ile de France, Chambre Syndicale des Fleuristes des deux Savoies, Union Nationale des Intérêts Professionnels Horticoles (UNIPHOR).



UNIPHOR
sur Internet

Le sondage est assez clair, les adhérents de l'UNIPHOR ne fréquentent pas le site de leur syndicat. Seuls 6 % l'ont fait. Il est fort possible que le site ne vous convienne pas ou peu, mais pour l'améliorer il nous faut du grain à moudre. Vous pourrez également trouver certains des dossiers dont nous parlons dans notre bulletin. Si vous avez cinq petites minutes, faites un saut sur www.uniphor.fr !

www.uniphor.fr



Energie – Un partenariat avec Altergaz

Pour la production, le coût énergétique est depuis fort longtemps un casse-tête et un obstacle de plus en plus difficile à surmonter. Si les producteurs sont les premiers touchés et si la hausse des énergies est en partie responsable de la disparition de nombre d'exploitations, le phénomène pourrait à court terme toucher tous ceux qui chauffent un peu ou beaucoup.

Nous avons eu des contacts avec la société Altergaz, qui commercialise du gaz naturel en provenance de Norvège et propose aux groupements tels que le nôtre des partenariats. Pour les adhérents UNIPHOR qui seraient intéressés, le but est évidemment de faire des économies.

Principes généraux du partenariat

Comme tous les partenariats UNIPHOR, celui-ci ne concerne que les adhérents qui souhaitent s'engager. Pour synthétiser le processus, nous vous proposons de lire la proposition d'Altergaz présentée ci-dessous puis de nous renvoyer le bon à découper qui se trouve en bas de page. En fonction du nombre de personnes intéressées, de leur situation géographique et des quantités en jeu, Altergaz affinera sa proposition et s'occupera de la partie technique.

Société créée en 2004 par d'anciens dirigeants de Gaz de France, Altergaz bénéficie de l'appui du groupe Eni, premier opérateur gazier européen.

Cette alliance permet à Altergaz de vous assurer un approvisionnement en gaz naturel sûr et compétitif dans la durée.

Avec Altergaz vous avez la garantie de **toujours bénéficier de prix moins cher que les tarifs réglementés** :

- Réduction sur l'abonnement (offre à partir de 25 % de réduction)
- Réduction sur l'énergie (kWh) (offre à partir de 5 % de réduction)
- Une réduction assurée quelle que soit votre consommation (au delà de 5 GWh une offre spécifique sera étudiée)

Altergaz s'occupe de tout lors de votre changement de fournisseur et aucune modification de vos installations n'est nécessaire. La proximité avec ses clients est au cœur de la démarche d'Altergaz, illustrée notamment par un service client intégré, assurance d'une meilleure réponse à vos questions.

Pour que ce partenariat puisse être profitable à une majorité d'entre nous, il nous faut rassembler un maximum de professionnels.

Si vous êtes intéressé, remplissez le questionnaire avec attention, renvoyez-le (original ou photocopie) à :

UNIPHOR, 29 C boulevard Edgar Quinet, 75014 PARIS

Partenariat Altergaz

Numéro d'adhérent* :

Raison Sociale :

Nom du Gérant :

Adresse :

Code Postal et Commune :

Profession :

Prestataire actuel :

Mode de chauffage :

Quantité utilisée :

* Si vous n'avez pas votre numéro d'adhérent en tête, remplissez avec soin et lisiblement les indications concernant vos coordonnées afin que nous puissions vous retrouver facilement.

Faites-vous entendre !

L'UNIPHOR lancera prochainement sur son site Internet www.uniphor.fr une pétition dont le sujet n'est autre que l'interprofession Val'hor. Depuis que nous défendons nos convictions sur le sujet, nous avons reçu nombre d'appels de professionnels qui s'opposent à l'interprofession actuelle mais qui ont peur de s'engager. La pétition sera ouverte à tous les professionnels de la filière ; pour la compléter, nous vous demanderons quelques renseignements. Vous trouverez ci-dessous le texte de cette pétition :

Si vous souhaitez vous faire entendre, signez la pétition pour une autre interprofession de la filière horticole.

Aujourd'hui, on ne fait appel à nous que pour payer ! Pourquoi ? Pour qui ? Face à cela, notre premier adversaire est notre silence. Ne laissons pas les autres décider à notre place. Vous pouvez et devez jouer un rôle actif, pour la défense de nos professions.

Depuis maintenant deux ans, l'UNIPHOR a pris une position claire et objective sur l'interprofession. Nous sommes opposés à Val'hor telle qu'elle fonctionne et administre la filière horticole aujourd'hui.

La majorité des exploitants ne sont pas syndiqués, et tous les syndicats ne sont pas présents au sein de l'interprofession. Nous proposons que les représentants des professionnels soient issus d'un vote dans chaque département, comme cela se fait pour les chambres d'agriculture. Seule la démocratie générera le respect et le bon fonctionnement d'une interprofession.

Nous prônons une interprofession dont les prélèvements seraient équitables, transparents et adaptés aux demandes et obligations. La promotion, inutile pour les paysagistes et contre-productive pour les producteurs, est-elle réellement la solution aux crises que traverse notre filière ?

Dans l'état actuel des choses, la cotisation interprofessionnelle ne peut que constituer une adhésion forcée. Instaurons un vrai dialogue sur les attentes des professionnels plutôt que de les menacer pour avoir osé exprimer leurs doutes.

L'UNIPHOR soutient ses adhérents. Malgré les menaces toujours plus violentes. Sur le fondement de l'argumentation de nos avocats, les tribunaux d'instance de Paris et de Marseille ont jugé qu'il n'y a pas lieu de régler la cotisation Val'hor tant que le juge européen n'a pas statué.

Partenaires

AFPP
Association Française
des Professionnels du Palmier



Audace
Association

